

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE LAC-BROME**

Le 4 juillet 2016

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Ville de Lac-Brome tenue lundi, le 4 juillet 2016, à 19h00, à la salle de l'église Iron-Hill, sise au 218, chemin Iron-Hill, à Lac-Brome.

Sont présents : messieurs les conseillers Robert Laflamme, Ronald Myles, Thomas McGovern et Lee Patterson ainsi que mesdames les conseillères Louise Morin et Karine Fortin.

Tous formant quorum sous la présidence du maire Richard Burcombe.

Sont aussi présents : le directeur général et assistant-greffier, monsieur Gilbert Arel et la directrice générale adjointe, madame Lucy Edwards.

Vingt-quatre (24) personnes assistent à la séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.1 Ouverture de la séance – Informations générales

Sur constatation du quorum, le maire Richard Burcombe souhaite la bienvenue aux personnes présentes dans la salle.

2016-07-220

1.2 Modifications à l'ordre du jour / Adoption de l'ordre du jour

Il est

Proposé par Ronald Myles

Appuyé par Thomas McGovern

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

2016-07-221

1.3 Approbation des procès-verbaux des séances ordinaire du 6 juin 2016 et extraordinaire du 15 juin 2016

Le maire et les élus ont reçu copie des procès-verbaux des séances ordinaire du 6 juin 2016 et extraordinaire du 15 juin 2016.

Il est

Proposé par Thomas McGovern

Appuyé par Lee Patterson

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil approuve les procès-verbaux des séances ordinaire du 6 juin 2016 et extraordinaire du 15 juin 2016.

ADOPTÉ

2. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

N/A

3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Robert Paterson : Demande des précisions concernant les envois postaux envoyés par la Ville aux résidents ayant une adresse postale à Cowansville. Il semble qu'une résidente du chemin d'Iron Hill ne reçoit pas ces envois. Le directeur général répond que tous les résidents, peu importe leur code postal, devraient recevoir les envois postaux et qu'une vérification sera effectuée pour l'adresse en question.

Robert Goulet: Signale un problème concernant les quatre chiens du voisin qui jappent constamment. Il indique que plusieurs plaintes à cet effet ont été déposées à la Ville. Il dépose une pétition signée par des résidents de son secteur demandant à la Ville d'intervenir. Mme Michelle Beaudoin précise qu'elle a tenté à plusieurs reprises de corriger la situation avec le voisin et ce, sans succès. Mme Colleen Davis précise que Carl Girard, de la SPA de Cowansville, a déjà visité les lieux et a constaté que les animaux étaient bien traités et qu'il ne pouvait pas intervenir. Le maire explique que le règlement concernant les animaux a été modifié et que la Sûreté du Québec peut intervenir dans ce cas précis. Il recommande aux requérants de contacter la SQ directement et, au besoin, il pourrait intervenir.

Davis Evans: Demande des précisions sur la circulation des véhicules lourds sur le chemin du Centre. Le maire explique que le règlement concernant la circulation doit être modifié afin d'interdire les camions sur ce chemin et qu'un avis de motion à cet effet est prévu à l'ordre du jour de la présente séance.

Larry Ingold: Demande un suivi concernant les informations requises lors de la dernière assemblée traitant du terrain appartenant à la Ville dans le secteur de Bondville. Le maire répond que le greffier fournirait les informations dès son retour de vacances.

4. ADMINISTRATION / LÉGISLATION

4.1 ADMINISTRATION

2016-07-222

4.1.1 Approbation des comptes à payer

Il est

Proposé par Lee Patterson

Appuyé par Louise Morin

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil approuve les listes suivantes:

- Comptes à payer : **354 700.18 \$**;
- Chèques émis : **1 276 152.19 \$**.

ADOPTÉ

4.1.2 Décomptes progressifs, factures et dépenses diverses

4.1.2.1 Factures diverses

N/A

4.1.3 Ententes, contrats et mandats

2016-07-223

4.1.3.1 Loisirs – Reconduction de l’entente intermunicipale (Cowansville)

ATTENDU QUE l’entente intermunicipale avec Cowansville en matière de Loisirs vient à terme le 31 août 2016;

ATTENDU QUE les parties désirent la reconduire dans son intégralité jusqu’au 31 août 2019, une augmentation annuelle basée sur l’indice des prix à la consommation (IPC) devant cependant y être prévue afin de majorer la facturation des inscriptions selon l’IPC du mois de septembre de chaque année de la durée de l’entente reconduite;

ATTENDU l’ajout d’une clause au protocole d’entente qu’advenant la construction d’une piscine intérieure à Ville de Lac-Brome, la section traitant de l’accès à la piscine de Cowansville deviendrait nulle;

ATTENDU QUE les élus ont pris connaissance des conditions de la reconduction et s’en déclarent satisfaits;

Il est

Proposé par Karine Fortin

Appuyé par Robert Laflamme

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil autorise le maire, Richard Burcombe, et le directeur général, monsieur Gilbert Arel, à signer pour et au nom de la Ville, toute entente ou document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉ

2016-07-224

4.1.3.2 Les Résidences du Marché - Entente de travaux municipaux

ATTENDU le projet de développement immobilier « Les Résidences du Marché » et la résolution 2016-05-151;

ATTENDU QUE la mise en œuvre du projet est assujettie à la conclusion d'une entente devant être approuvée par le Conseil;

ATTENDU QUE les élus ont pris connaissance de l'entente et de son contenu et s'en déclarent satisfaits;

Il est

Proposé par Louise Morin

Appuyé par Ronald Myles

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil autorise le maire, Richard Burcombe, et le directeur général, monsieur Gilbert Arel, à signer pour et au nom de la Ville, l'entente de travaux municipaux dans le cadre du projet de développement immobilier « Les Résidences du Marché » ainsi que tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉ

2016-07-225

4.1.3.3 Auberge Lac Brome – Entente - Borne fontaine

ATTENDU QU' il est dans l'intérêt de la Ville de conclure une entente avec l'Auberge Lac Brome lui permettant de faire usage d'une borne fontaine privée;

ATTENDU QUE les élus ont pris connaissance de l'entente et de son contenu et s'en déclarent satisfaits;

Il est

Proposé par Thomas McGovern

Appuyé par Lee Patterson

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil autorise le maire, Richard Burcombe, et le directeur général, monsieur Gilbert Arel, à signer pour et au nom de la Ville, l'entente autorisant la Ville à se servir de la

borne fontaine ainsi que tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉ

2016-07-226

4.1.3.4 Centre d'interprétation du canard – Entente

ATTENDU le Plan stratégique de la Ville et son désir de revitaliser le centre-ville dont l'achalandage suit une tendance à la baisse depuis plusieurs années;

ATTENDU l'entreprise *Canards du Lac Brome* et son désir de participer à la réalisation d'un centre d'interprétation du canard;

ATTENDU la participation financière du *Centre local de développement de Brome-Missisquoi (ci-après le CLD)* par l'entremise de son Fonds social économique;

ATTENDU l'offre de services du 9 mai 2016 du Groupe DES et du bureau d'études CULTURA concernant la réalisation d'une étude de pré faisabilité d'un Centre d'interprétation du canard;

ATTENDU QUE les élus ont pris connaissance de cette offre et de son contenu et s'en déclarent satisfaits;

Il est

Proposé par Louise Morin

Appuyé par Lee Patterson

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil accepte l'offre de services et autorise le maire, Richard Burcombe, et le directeur général, monsieur Gilbert Arel, à signer pour et au nom de la Ville, toute entente ou document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution;

QUE le Conseil autorise une dépense ne pouvant être supérieure au maximum permis pour un contrat de gré à gré, et que le coût de ce contrat soit partagé en parts égales par la Ville et *Canards du Lac Brome*, déduction faite de la contribution de 7 000 \$ du Fonds social d'économie du *CLD*.

ADOPTÉ

2016-07-227

4.1.3.5 AO 2016-10 - Signalisation – Montant du contrat

ATTENDU la résolution 2016-06-2016;

ATTENDU QUE le montant de la soumission d'Enseignes Perfection Inc. aurait dû se lire : 74 710,76 \$;

Il est

Proposé par Lee Patterson

Appuyé par Louise Morin

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le montant du contrat accordé soit corrigé à **74 710,76 \$**, taxes incluses.

ADOPTÉ

2016-07-228

4.1.3.6 Mutuelle de prévention en santé et sécurité du travail de l'UMQ - Adhésion

ATTENDU QU' une Mutuelle de prévention en santé et sécurité du travail (ci-après la Mutuelle) a été mise sur pied par l'Union des municipalités du Québec (ci-après l'UMQ) en vertu de l'article 284.2 de la *Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles*;

ATTENDU QUE l'adhésion à la Mutuelle permet à Ville de Lac-Brome d'améliorer son système de gestion ainsi que sa performance en santé et sécurité du travail;

ATTENDU QUE Ville de Lac-Brome désire profiter des avantages en adhérant à la Mutuelle réservée aux membres de l'UMQ;

Il est

Proposé par Ronald Myles

Appuyé par Robert Laflamme

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil :

1. Adopte l'Entente relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux, jointe à la présente résolution en annexe;
2. Autorise l'UMQ à signer, pour et en son nom, l'Entente relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux, jointe à la présente résolution en annexe;
3. Adopte l'Entente entre l'UMQ et Ville de Lac-Brome concernant l'octroi d'un contrat relatif à la mise en application de l'entente visée à l'article 1, également jointe à la présente résolution;
4. Adopte le Contrat de gestion entre l'Union des Municipalités du Québec et le gestionnaire, au nom de Ville de Lac-Brome, aux termes de l'entente visée à l'article 3;

QUE Ville de Lac-Brome ayant fait une lecture complète et se déclarant satisfaite de l'entente projetée avec la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité au

travail relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux pour l'année 2017, le Conseil accepte ladite entente telle que rédigée et accepte que l'UMQ soit autorisée à signer cette entente, pour et au nom la Ville, ainsi que tout renouvellement subséquent de cette entente et ce, tant que la présente autorisation n'a pas été dûment révoquée par une nouvelle résolution de la Ville;

QUE le Conseil autorise le maire, Richard Burcombe, ou le directeur général, monsieur Gilbert Arel, ou leurs substituts autorisés, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville tous les documents nécessaires à la participation de Ville de Lac-Brome à la Mutuelle.

ADOPTÉ

2016-07-229

4.1.3.7 Caractérisation des bandes riveraines – Mandat à Renaissance lac Brome

ATTENDU l'importance pour la Ville de conserver et de protéger ses plans d'eau, notamment le lac Brome;

ATTENDU la pertinence de réaliser la caractérisation des bandes riveraines du lac Brome et de conclure une entente de partenariat à cet effet avec l'organisme *Renaissance lac Brome*;

ATTENDU QUE dans le cadre de cette entente, cinq (5) personnes sont mandatées pour circuler sur le territoire en tant qu'agents de bandes riveraines;

ATTENDU QUE les élus ont pris connaissance de l'entente de principe entre Ville de Lac-Brome et Renaissance lac Brome et s'en déclarent satisfaits;

Il est

Proposé par Lee Patterson

Appuyé par Ronald Myles

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le conseil autorise le maire, Richard Burcombe, et le directeur général, monsieur Gilbert Arel, à signer pour et au nom de la Ville, l'entente de partenariat avec l'organisme Renaissance lac Brome ayant pour objet la caractérisation des bandes riveraines du lac Brome;

QUE les personnes suivantes soient nommées comme agents de bandes riveraines et désignées pour l'application de la section IV (Protection de l'environnement) du *Règlement 596 de zonage* :

1. Cybelle Boucher
2. Chloé Martineau
3. Alexandre Rose
4. Roxanne Tremblay
5. Marifé Blanchet;

QUE le Conseil autorise la dépense de 22 000 \$ à titre de paiement à l'organisme *Renaissance lac Brome* en contrepartie des services fournis;

QU' un montant de 22 000 \$, taxes incluses, soit transféré du surplus affecté pour le fonds vert au fonds général afin d'être affecté au paiement de cette dépense.

ADOPTÉ

4.1.4 Ressources humaines

N/A

4.1.5 Divers

N/A

4.2 LÉGISLATION – AVIS DE MOTION / RÈGLEMENTS

4.2.1 Règlement d'emprunt (sentier Quilliams) – Avis de Motion

Le maire Richard Burcombe donne un avis de motion par lequel, lui-même ou un autre membre du Conseil présentera pour adoption, à une séance ultérieure du Conseil un règlement décrétant un emprunt pour dépenses en immobilisations au sentier Quilliams.

4.2.2 Règlement 502-1 (Règlement modifiant le Règlement 502 concernant les limites de vitesse maximales permises sur certaines rues de la municipalité) – Avis de motion

Le maire Richard Burcombe donne un avis de motion par lequel, lui-même ou un autre membre du Conseil présentera pour adoption, à une séance ultérieure du Conseil, le Règlement 502-1 (Règlement modifiant le Règlement 502 concernant les limites de vitesse maximales permises sur certaines rues de la municipalité).

4.2.3 Règlement 510-1 (Règlement modifiant le Règlement 510 relatif à la circulation des camions et véhicules outils) – Avis de motion

Le maire Richard Burcombe donne un avis de motion par lequel, lui-même ou un autre membre du Conseil présentera pour adoption, à une séance ultérieure du Conseil, le Règlement 510-1 (Règlement modifiant le Règlement 510 relatif à la circulation des camions et véhicules outils).

4.2.4 Règlement 595-1 (Règlement modifiant le Règlement 595 concernant le plan d'urbanisme) – Avis de motion

Le conseiller Robert Laflamme donne un avis de motion par lequel, lui-même ou un autre membre du Conseil présentera pour adoption, à une séance ultérieure du Conseil, le Règlement 595-1 (Règlement modifiant le Règlement 595 sur le plan d'urbanisme). Ce règlement est un règlement de concordance au Schéma d'aménagement de la MRC Brome-Missisquoi modifié par l'adoption du règlement de contrôle

intérimaire 05-0315.

4.2.5 Règlement 596-4 (Règlement modifiant le Règlement 596 de zonage) – Avis de motion

Le conseiller Robert Laflamme donne un avis de motion par lequel, lui-même ou un autre membre du Conseil présentera pour adoption, à une séance ultérieure du Conseil, le Règlement 596-4 (Règlement modifiant le Règlement 596 de zonage). Ce règlement est un règlement de concordance au Schéma d'aménagement de la MRC Brome-Missisquoi modifié par l'adoption du règlement de contrôle intérimaire 05-0315.

4.2.6 Règlement 596-5 (Règlement modifiant le Règlement 596 de zonage) – Avis de motion

Le conseiller Robert Laflamme donne un avis de motion par lequel, lui-même ou un autre membre du Conseil présentera pour adoption, à une séance ultérieure du Conseil, le Règlement 596-5 (Règlement modifiant le Règlement 596 de zonage). L'objet de ce règlement est d'autoriser les classes d'usage « Multifamiliale (3 à 4 logements) » et « Multifamiliales (5 à 8 logements) » dans la zone URB-4-K15.

4.2.7 Règlement 597-3 modifiant le Règlement 597 de lotissement – Avis de motion

Le conseiller Robert Laflamme donne un avis de motion par lequel, lui-même ou un autre membre du Conseil présentera pour adoption, à une séance ultérieure du Conseil, le Règlement 597-3 (Règlement modifiant le Règlement 597 de lotissement). Ce règlement est un règlement de concordance au Schéma d'aménagement de la MRC Brome-Missisquoi modifié par l'adoption du règlement de contrôle intérimaire 05-0315.

4.2.8 Règlement 597-4 (Règlement modifiant le Règlement 597 de lotissement) – Avis de motion

Le conseiller Robert Laflamme donne un avis de motion par lequel, lui-même ou un autre membre du Conseil présentera pour adoption, à une séance ultérieure du Conseil, le Règlement 597-4 (Règlement modifiant le Règlement 597 de lotissement). L'objet de ce règlement est de prévoir des exceptions aux normes de lotissement pour les îlots déstructurés sans morcellement.

4.2.9 Règlement 598-2 (Règlement modifiant le Règlement 598 de construction) – Avis de motion

Le conseiller Robert Laflamme donne un avis de motion par lequel, lui-même ou un autre membre du Conseil présentera pour adoption, à une séance ultérieure du Conseil, le Règlement 598-2 (Règlement modifiant le Règlement 598 de construction). Ce règlement est un règlement de concordance au Schéma d'aménagement de la MRC Brome-Missisquoi modifié par l'adoption du règlement de contrôle intérimaire 05-0315.

4.2.10 Règlement 601-3 (Règlement modifiant le Règlement 601 sur les PIIA) – Avis de motion

Le conseiller Robert Laflamme donne un avis de motion par lequel, lui-même ou un autre membre du Conseil présentera pour adoption, à une séance ultérieure du Conseil, le Règlement 601-3 (Règlement modifiant le Règlement 601 sur les PIIA). Ce règlement est un règlement de concordance au Schéma d'aménagement de la MRC Brome-Missisquoi modifié par l'adoption du règlement de contrôle intérimaire 05-0315.

4.2.11 Règlement 601-4 (Règlement modifiant le Règlement 601 sur les PIIA) – Avis de motion

Le conseiller Lee Patterson donne un avis de motion par lequel, lui-même ou un autre membre du Conseil présentera pour adoption, à une séance ultérieure du Conseil, le Règlement 601-4 (Règlement modifiant le Règlement 601 sur les PIIA). Ce règlement abroge l'article 29 concernant le PIIA-6 (travaux sur la rive d'un lac ou cours d'eau qui nécessitent l'excavation du sol).

2016-07-230

4.2.12 Plan d'urbanisme et règlements d'urbanismes divers– Adoption des projets des Règlements 595-1, 596-4, 597-3, 598-2 et 601-3

ATTENDU l'adoption du *Règlement numéro 02-0315 modifiant le schéma d'aménagement*, par la MRC Brome-Missisquoi;

ATTENDU QUE ledit Règlement vise à assurer une gestion des eaux de ruissellement et un contrôle de l'érosion adéquats sur le territoire de la MRC Brome-Missisquoi et à ajuster les limites du périmètre urbain de la ville de Farnham;

ATTENDU QUE la Ville doit adopter tout règlement de concordance nécessaire pour tenir compte de la modification dudit schéma;

ATTENDU QUE copies des projets de règlements ci-dessous énumérés étaient remises aux membres du Conseil avant la présente séance et que ceux ici présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QUE le maire a mentionné l'objet de chaque projet de règlement ci-dessous énumérés, leur portée, coût et, s'il y a lieu, mode de financement et mode de paiement et de remboursement respectifs;

ATTENDU QUE l'assistant-greffier a pris les démarches nécessaires pour que copies du projet du nouveau plan d'urbanisme et des projets des règlements ci-dessus énumérés soient mis à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

Il est

Proposé par Robert Laflamme

Appuyé par Lee Patterson

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil adopte le projet des règlements suivants :

Règlement 595-1 *Règlement modifiant le Règlement 595 concernant le plan d'urbanisme*

Règlement 596-4 *Règlement modifiant le Règlement 596 de zonage*

Règlement 597-3 *Règlement modifiant le Règlement 597 de lotissement*

Règlement 598-2 *Règlement modifiant le Règlement 598 de construction;*

Règlement 601-3 *Règlement modifiant le Règlement 601 sur les PIIA*

QUE le Conseil fixe la date de l'assemblée publique de consultation sur ces projets de règlements au 25 août 2016, à compter de 18h à la salle Buchanan du Centre Lac Brome, sis au 270, rue Victoria, Lac-Brome, ou en ce même lieu et pendant ces mêmes heures à toute autre date jugée conforme par le greffier ou, en son absence, par l'assistant-greffier, s'il devait s'avérer impossible de tenir l'événement à cette date;

QUE cette assemblée publique sur ces projets de règlements soit tenue par l'intermédiaire du maire ou d'un autre membre du Conseil désigné par le maire;

QUE le Conseil demande au greffier ou, en son absence, à l'assistant-greffier, d'afficher au bureau de la Ville et de publier dans un journal diffusé sur son territoire un avis de la date, de l'heure, du lieu et de l'objet de l'assemblée, dans les délais requis par la Loi;

QUE cet avis contienne un résumé de chaque projet de règlement et mentionne qu'une copie de ceux-ci peut être consultée au bureau de la municipalité.

ADOPTÉ

2016-07-231

4.2.13 Règlement 596-5 (Règlement modifiant le Règlement 596 de zonage) – Adoption du premier projet

ATTENDU QUE la Ville désire modifier son *Règlement 596 de zonage* afin d'autoriser les classes d'usage « Multifamiliale (3 à 4 logements) » et « Multifamiliales (5 à 8 logements) » dans la zone URB-4-K15;

ATTENDU QUE ce premier projet de règlement visant à modifier le *Règlement 596 de zonage* contient une disposition susceptible d'approbation référendaire;

ATTENDU QUE les élus déclarent avoir reçu ledit projet de règlement

dans les délais prévus par la loi et consentent à être dispensés de sa lecture;

ATTENDU QUE le greffier a pris les démarches nécessaires pour que ledit projet de règlement soit mis à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

Il est

Proposé par Robert Laflamme

Appuyé par Ronald Myles

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil adopte le premier projet de Règlement 596-5 modifiant le Règlement 596 de zonage;

QUE le Conseil fixe la date de l'assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement au 25 août 2016, à compter de 18h à la salle Buchanan du Centre Lac Brome, sis au 270, rue Victoria, Lac-Brome, ou en ce même lieu et pendant ces mêmes heures à toute autre date jugée conforme par le greffier ou, en son absence, l'assistant-greffier, s'il devait s'avérer impossible de tenir l'événement à cette date;

QUE cette assemblée publique sur ce projet de règlement soit tenue par l'intermédiaire du maire ou d'un autre membre du Conseil désigné par le maire;

QUE le Conseil demande au greffier ou, en son absence l'assistant-greffier, d'afficher au bureau de la Ville et de publier dans un journal diffusé sur son territoire un avis de la date, de l'heure, du lieu et de l'objet de l'assemblée, dans les délais requis par la Loi.

ADOPTÉ

2016-07-232

4.2.14 Règlement 597-4 (Règlement modifiant le Règlement 597 de lotissement) – Adoption du premier projet

ATTENDU QUE la Ville désire modifier son *Règlement 597 de lotissement* afin de prévoir des exceptions aux normes de lotissement dans les îlots déstructurés sans morcellement;

ATTENDU QUE ce premier projet de règlement visant à modifier le *Règlement 597 de lotissement* contient une disposition susceptible d'approbation référendaire;

ATTENDU QUE les élus déclarent avoir reçu ledit projet dans les délais prévus par la loi et consentent à être dispensés de sa lecture;

ATTENDU QUE le greffier a pris les démarches nécessaires pour que ledit projet de règlement soit mis à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

Il est

Proposé par Robert Laflamme

Appuyé par Ronald Myles

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil adopte le premier projet de Règlement 597-4 modifiant le Règlement 597 de lotissement;

QUE le Conseil fixe la date de l'assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement au 25 août 2016, à compter de 18h à la salle Buchanan du Centre Lac Brome, sis au 270, rue Victoria, Lac-Brome, ou en ce même lieu et pendant ces mêmes heures à toute autre date jugée conforme par le greffier ou, en son absence, par l'assistant-greffier, s'il devait s'avérer impossible de tenir l'événement à cette date;

QUE cette assemblée publique sur ce projet de règlement soit tenue par l'intermédiaire du maire ou d'un autre membre du Conseil désigné par le maire;

QUE le Conseil demande au greffier ou, en son absence l'assistant-greffier, d'afficher au bureau de la Ville et de publier dans un journal diffusé sur son territoire un avis de la date, de l'heure, du lieu et de l'objet de l'assemblée, dans les délais requis par la Loi.

ADOPTÉ

2016-07-233

4.2.15 Règlement 599-2 (Règlement modifiant le Règlement 599 de Permis et Certificats) - Adoption

ATTENDU QUE le Conseiller Lee Patterson a, lors de la séance ordinaire du Conseil du 6 juin 2016, donné avis de motion que serait présenté pour adoption à une séance ultérieure du Conseil un règlement modifiant le *Règlement 599 de permis et certificats*;

ATTENDU QUE les élus déclarent avoir reçu ledit projet de Règlement dans les délais prévus par la loi et consentent à être dispensés de sa lecture;

ATTENDU QUE le greffier a pris les démarches nécessaires pour que ledit projet de Règlement soit mis à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

Il est

Proposé par Robert Laflamme

Appuyé par Louise Morin

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil adopte le *Règlement 599-2 modifiant le Règlement 599 de permis et certificats*.

ADOPTÉ

2016-07-234

4.2.16 Règlement 601-4 (Règlement modifiant le Règlement de PIIA 601) – Adoption du premier projet

ATTENDU QUE la Ville désire modifier son *Règlement de PIIA 601* afin de ne plus assujettir les travaux sur la rive d'un lac ou cours d'eau qui nécessitent l'excavation du sol (PIIA-6);

ATTENDU QUE ce premier projet de règlement visant à modifier le *Règlement de PIIA 601* contient une disposition susceptible d'approbation référendaire;

ATTENDU QUE les élus déclarent avoir reçu ledit projet de règlement dans les délais prévus par la loi et consentent à être dispensés de sa lecture;

ATTENDU QUE le greffier a pris les démarches nécessaires pour que ledit projet de règlement soit mis à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

Il est

Proposé par Lee Patterson

Appuyé par Ronald Myles

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil adopte le premier projet de Règlement 601-4 modifiant le *Règlement de PIIA 601*;

QUE le Conseil fixe la date de l'assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement au 25 août 2016, à compter de 18h à la salle Buchanan du Centre Lac Brome, sis au 270, rue Victoria, Lac-Brome, ou en ce même lieu et pendant ces mêmes heures à toute autre date jugée conforme par le greffier ou, en son absence, par l'assistant-greffier, s'il devait s'avérer impossible de tenir l'événement à cette date;

QUE cette assemblée publique sur ce projet de règlement soit tenue par l'intermédiaire du maire ou d'un autre membre du Conseil désigné par le maire;

QUE le Conseil demande au greffier ou, en son absence, l'assistant-greffier, d'afficher au bureau de la Ville et de publier dans un journal diffusé sur son territoire un avis de la date, de l'heure, du lieu et de l'objet de l'assemblée, dans les délais requis par la Loi.

ADOPTÉ

2016-07-235

4.2.17 Règlement abrogeant divers règlements - Adoption

ATTENDU QUE le Conseiller Lee Patterson a, lors de la séance ordinaire du Conseil du 6 juin 2016, donné avis de motion que serait présenté pour adoption à une séance ultérieure du Conseil un règlement abrogeant divers règlements;

ATTENDU QUE ce règlement abrogera le *Règlement 488 sur la naturalisation des rives* et le *Règlement 489 sur le contrôle de l'érosion*, leurs normes ayant été intégrées aux règlements de concordance adoptés suite à la modification du Schéma d'aménagement de la MRC Brome-Missisquoi;

ATTENDU QUE les élus déclarent avoir reçu ledit projet de Règlement dans les délais prévus par la loi et consentent à être dispensés de sa lecture;

ATTENDU QUE le greffier a pris les démarches nécessaires pour que ledit projet de Règlement soit mis à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

Il est

Proposé par Lee Patterson

Appuyé par Louise Morin

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil adopte le *Règlement 2016-02* intitulé « *Règlement abrogeant divers règlements* ».

ADOPTÉ

5. URBANISME

5.1 Dépôt du rapport du service de la Gestion du Territoire et de l'Environnement

Dépôt du rapport mensuel du service de la Gestion du Territoire et de l'Environnement.

5.2 Dépôt des procès-verbaux des réunions mensuelles du Comité consultatif d'urbanisme et du Comité sur la protection de l'environnement

Dépôt des procès-verbaux des réunions mensuelles du Comité consultatif d'urbanisme et du Comité sur la protection de l'environnement.

5.3 DEMANDES DE MODIFICATION EXTÉRIEURE – PIIA

2016-07-236

5.3.1 9, rue Victoria - Lot 4 266 229, Zone URA-21-K15

ATTENDU QUE la demande concerne la modification de couleur des volets et des cadrages de portes de la résidence;

ATTENDU la résolution 16-078 du CCU et sa recommandation au Conseil d'accepter la demande;

Il est

Proposé par Robert Laflamme

Appuyé par Thomas McGovern

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil accepte la demande concernant le 9, rue Victoria
- Lot 4 266 229, zone URA-21-K15.

ADOPTÉ

2016-07-237

5.3.2 290, chemin de Knowlton - Lot 5 118 357, Zone UCV-5-K15

ATTENDU QUE la demande concerne l'installation d'une enseigne commerciale à plat;

ATTENDU la résolution 16-079 du CCU et sa recommandation au Conseil d'accepter la demande;

Il est

Proposé par Robert Laflamme

Appuyé par Lee Patterson

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil accepte la demande concernant le 290, chemin de Knowlton - Lot 5 118 357, zone UCV-5-K15.

ADOPTÉ

2016-07-238

5.3.3 10, rue Sinclair - Lot 4 266 594, Zone URA-18-K16

ATTENDU QUE la demande concerne la réfection d'une section du balcon existant et l'ajout d'une couverture;

ATTENDU la résolution 16-080 du CCU et sa recommandation au Conseil d'accepter la demande;

Il est

Proposé par Robert Laflamme

Appuyé par Louise Morin

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil accepte la demande concernant le 10, rue Sinclair
- Lot 4 266 594, zone URA-18-K16.

ADOPTÉ

2016-07-239 5.3.4 277, chemin de Knowlton - Lot 4 265 918, Zone UCV-6-L15

ATTENDU QUE la demande concerne l'ajout d'un balcon au second étage, le remplacement de fenêtres et l'installation d'une clôture;

ATTENDU la résolution 16-081 du CCU et sa recommandation au Conseil d'accepter la demande;

Il est

Proposé par Robert Laflamme

Appuyé par Karine Fortin

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil accepte la demande concernant le 277, chemin de Knowlton - Lot 4 265 918, zone UCV-6-L15.

ADOPTÉ

2016-07-240 5.3.5 698 chemin de Bondville - Lot 4 763 915, Zone UV-7-E15

ATTENDU QUE la demande concerne le remplacement de toiture, de fenestration et de revêtement extérieur;

ATTENDU la résolution 16-082 du CCU et sa recommandation au Conseil d'accepter la demande;

Il est

Proposé par Robert Laflamme

Appuyé par Ronald Myles

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil accepte la demande concernant le 698 chemin de Bondville - Lot 4 763 915, Zone UV-7-E15.

ADOPTÉ

2016-07-241 5.3.6 404, chemin de Knowlton - Lot 5 541 612, Zone URB-2-L14

ATTENDU QUE la demande concerne un remplacement de toiture;

ATTENDU la résolution 16-083 du CCU et sa recommandation au Conseil d'accepter la demande;

Il est

Proposé par Robert Laflamme

Appuyé par Thomas McGovern

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil accepte la demande concernant le 404, chemin de Knowlton - Lot 5 541 612, zone URB-2-L14.

ADOPTÉ

2016-07-242

5.3.7 Chemin de Knowlton - Lot 4 266 073, Zone URB-2-L14

ATTENDU QUE la demande concerne la construction d'un bâtiment résidentiel de quatre logements;

ATTENDU la résolution 16-084 du CCU et sa recommandation au Conseil d'accepter la demande à la condition que l'emplacement des escaliers présentement en façade soit modifié;

ATTENDU QUE le requérant a déposé un nouveau plan modifiant la configuration des escaliers en façade;

Il est

Proposé par Robert Laflamme

Appuyé par Lee Patterson

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil accepte la demande, telle que modifiée, concernant le lot 4 266 073, chemin de Knowlton, zone URB-2-L14.

ADOPTÉ

5.4 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Le conseiller Laflamme invite toute personne désirant présenter une observation avant le vote du Conseil à le faire.

2016-07-243

5.4.1 164, chemin de la Baie-Robinson - Lot 4 264 851, Zone UV-2-G13

ATTENDU QUE la demande vise à permettre l'installation d'une passerelle entièrement située en bande de protection riveraine du Lac, laquelle serait dérogatoire au *Règlement 596 de zonage*;

ATTENDU QUE cet ouvrage projeté sur pilotis permettra un accès en fauteuil roulant, de l'arrière de la résidence jusqu'au quai, cet ouvrage prévoyant également une partie attenante, de 3 m par 5 m;

ATTENDU QUE le Comité d'environnement considère que l'installation d'un tel ouvrage n'aurait aucun impact négatif sur la bande de protection riveraine;

ATTENDU QUE l'interdiction d'installer une telle passerelle causerait un préjudice sérieux au propriétaire qui doit se déplacer en fauteuil roulant;

ATTENDU la résolution 16-085 du CCU et sa recommandation au Conseil d'accepter la demande à la condition que la nécessité de la partie attenante soit justifiée;

Il est

Proposé par Robert Laflamme

Appuyé par Louise Morin

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil accepte la demande de dérogation mineure et permette l'installation d'une passerelle entièrement située en bande de protection riveraine du lac au 164, chemin de la Baie-Robinson - Lot 4 264 851, zone UV-2-G13, la partie attenante demandée étant retirée de la demande.

ADOPTÉ

5.5 DEMANDE À LA CPTAQ

2016-07-244

5.5.1 269-273, chemin Stagecoach - Lot 3 939 865, Zone ID-10-P9

ATTENDU QUE le propriétaire du lot 3 939 865 souhaite déposer une demande à la CPTAQ afin de pouvoir détacher une superficie de 17 215.1 mètres carrés supportant un emplacement résidentiel de droits acquis d'une propriété de 33 658.6 mètres carrés qui en compte deux (2) autres;

ATTENDU QUE le lot 3 939 865 est situé en îlot déstructuré sans morcellement;

ATTENDU QUE le morcellement du lot 3 939 865 n'a pas pour effet de créer de nouveaux lots vacants;

ATTENDU QUE la demande ne contrevient pas aux dispositions du *Règlement 596 de zonage*;

ATTENDU QU' un projet de règlement modifiant le *Règlement 597 de lotissement* afin de prévoir une exception aux normes de lotissement dans les îlots déstructurés sans morcellement a été déposé;

Il est

Proposé par Robert Laflamme

Appuyé par Lee Patterson

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil appuie la demande à la CPTAQ telle que déposée.

ADOPTÉ

5.6 DEMANDE DE LOTISSEMENT

N/A

5.7 DEMANDE DE CHANGEMENT DE ZONAGE

N/A

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE / ÉQUIPEMENT

6.1 Rapport mensuel du directeur du service des Incendies et responsable des Premiers répondants

Dépôt du rapport mensuel du directeur du service des Incendies et responsable des Premiers répondants.

7. TRAVAUX PUBLICS

7.1 Rapport mensuel du service des Travaux publics

Dépôt du rapport du service des Travaux publics.

2016-07-245

7.2 Plan d'intervention – Approbation

ATTENDU QUE toute demande d'aide financière présentée par la Ville au MAMOT pour la réalisation de travaux de renouvellement de conduites d'eau potable ou d'égout doit être appuyée par une mise en priorité des travaux à effectuer à partir d'un plan d'intervention;

ATTENDU QUE les élus ont pris connaissance du plan d'intervention de la Ville en séance plénière et s'en déclarent satisfaits;

Il est

Proposé par Ronald Myles

Appuyé par Robert Laflamme

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil approuve le plan d'intervention de la Ville déposé au MAMOT.

ADOPTÉ

8. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

8.1 Rapport mensuel du LSCLB

Dépôt du rapport mensuel des Services communautaires.

8.2 Demandes d'aide financière

2016-07-246

8.2.1 Église anglicane *Holy Trinity*

Il est

Proposé par Karine Fortin

Appuyé par Robert Laflamme

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil autorise la dépense de **1 200 \$** à l'**Église anglicane Holy Trinity**, à titre de contribution financière pour aider l'église à défrayer les coûts de la mise en place d'une levée de fonds.

ADOPTÉ

2016-07-247

8.2.2 *Three-Pines Friendly Merchant's Association*

Il est

Proposé par Karine Fortin

Appuyé par Ronald Myles

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil autorise la dépense de **1 000 \$** à la **Three Pines Merchant's Association**, à titre de contribution financière à la réalisation du projet de visibilité « *Three Pines* ».

ADOPTÉ

2016-07-248

8.2.3 **Club de la bonne humeur de Lac-Brome - Nouveaux horizons pour aînés – Salle Prouty**

Il est

Proposé par Karine Fortin

Appuyé par Thomas McGovern

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil appuie la demande de subvention du **Club de la bonne humeur de Lac-Brome** présentée pour la fenestration de la salle Prouty dans le cadre du programme « Nouveaux horizons pour aînés ».

ADOPTÉ

8.3 Demandes d'utilisation du domaine public

2016-07-249

8.3.1 Canards du lac Brome

Il est

Proposé par Karine Fortin

Appuyé par Thomas McGovern

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil autorise la tenue de la « fête des employés » de l'entreprise *Canards du lac Brome*, au parc des Lions, de 9h à 17h, le dimanche 28 août 2016, selon les conditions de la note de service de la directrice de LSCLB.

ADOPTÉ

2016-07-250

8.3.2 Canard en fête

Il est

Proposé par Karine Fortin

Appuyé par Thomas McGovern

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil autorise la tenue de l'événement « Canard en fête », au parc Coldbrook, les 23-24-25 septembre 2016, aux heures prévues, selon les conditions de la note de service de la directrice de LSCLB.

ADOPTÉ

2016-07-251

8.3.3 Club Optimiste Vallée Yamaska

Il est

Proposé par Karine Fortin

Appuyé par Lee Patterson

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil autorise la tenue de l'événement « Marche contre les cancers des femmes » du Club Optimiste de la Vallée Yamaska sur certaines routes du territoire de la Ville, de 7h à 13h30, le 2 octobre 2016, selon les conditions de la note de service de la directrice de LSCLB.

ADOPTÉ

9. ÉCONOMIE LOCALE ET TOURISME

La conseillère Louise Morin, responsable du portfolio en développement économique et touristique, fait un point d'information sur le lancement de la saison touristique qui a eu lieu le 14 juin dernier dans les locaux de l'ancien Palais de justice. L'évènement s'est très bien déroulé et la Ville a reçu une très belle revue de presse.

10. VARIA

2016-07-252

10.1 Office municipal d'habitation - États financiers

Le conseiller Ronald Myles dépose les états financiers vérifiés et le rapport des vérificateurs de l'Office municipal d'habitation pour l'année 2015.

Il est

Proposé par Ronald Myles

Appuyé par Thomas McGovern

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil approuve les états financiers de l'Office municipal d'habitation pour l'exercice financier de l'année 2015.

ADOPTÉ

2016-07-253

10.2 Écoconservation Bromont – Lac-Brome – Dissolution ou radiation

ATTENDU QUE l'entreprise Écoconservation Bromont – Lac-Brome ne remplit plus sa vocation et qu'il y a lieu de demander la radiation de son immatriculation ou sa dissolution;

Il est

Proposé par Lee Patterson

Appuyé par Louise Morin

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil autorise la dissolution ou la radiation de l'inscription de l'entreprise « Écoconservation Bromont – Lac-Brome », NEQ 1165947376;

QUE le Conseil autorise le directeur général, monsieur Gilbert Arel, ou le greffier, Me Edwin John Sullivan, à signer pour et au nom de la Ville, tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉ

2016-07-254

10.3 Société d'agriculture du comté de Brome - Affichage

ATTENDU la demande d'autorisation du 25 mai 2016 concernant l'affichage pour l'exposition agricole annuelle de la Société d'agriculture du comté de Brome;

Il est

Proposé par Lee Patterson

Appuyé par Louise Morin

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil autorise l'affichage concernant l'exposition agricole annuelle de la Société d'agriculture du comté de

Brome, aux lieux et endroits énumérés dans ladite demande.

ADOPTÉ

11. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Jacques Lafrance : Demande des précisions concernant la recherche en eau potable sur le terrain situé sur la rue Kennedy. Le maire répond que la Ville n'a pas encore débuté la recherche.

Pierre Beaudoin : Demande des précisions concernant l'impact de l'abrogation des règlements 488 et 489. La DGA répond que les dispositions des deux règlements ont été intégrées aux projets de règlements pour lesquels des avis de motion ont été donnés lors de la présente séance et que le Règlement de contrôle intérimaire de la MRC est déjà en vigueur. Les normes des anciens règlements 488 et 489 sont donc applicables via le Règlement de contrôle intérimaire de la MRC et les projets de règlement.

Monsieur Beaudoin demande également des précisions concernant le projet « Three Pines » du point 8.2.2. La conseillère Louise Morin lui répond que l'évènement est en lien avec l'auteure de renom internationale, madame Louise Penny.

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

2016-07-255

Il est

Proposé par Thomas McGovern

Appuyé par Louise Morin

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE la séance soit levée, l'ordre du jour étant épuisé.
Il est 20h20.

ADOPTÉ

Richard Burcombe
Maire

Gilbert Arel
Assistant greffier